

Les nouvelles de Chevenoz



*Bulletin d'informations municipales
N° 6 - Mars 2011*



2010 a été une année un peu moins morose que prévu, mais nous nous trouvons dans l'incertitude et le flou pour les années à venir.

Petites ou grandes communes, nous devons réfléchir à nos budgets car les aides, qu'elles soient départementales, régionales ou versées par l'Etat, se réduisent comme une peau de chagrin !

Malgré tout, les projets de notre commune se concrétisent :

- ❖ ouverture d'une garderie périscolaire à la rentrée 2010 ;
- ❖ réseaux d'assainissement réalisés à environ 80 %, la tranche du secteur Le Plan – Les Combes – La Perrière étant en voie d'achèvement ;
- ❖ la reprise partielle du réseau d'eau potable du Plan ;
- ❖ réfection de la chaussée des Combes ;
- ❖ l'alimentation en eau potable du hameau de Pombourg ;
- ❖ l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement «chez Gallay », afin de permettre la construction de 3 nouvelles maisons.
- ❖ la construction des abribus, avec la participation du Conseil Général ;
- ❖ la rénovation de la signalétique des hameaux.

Ont été réalisés également, dans le cadre de la préservation de notre patrimoine, la restauration du Monument aux Morts, avec l'aide du Conseil Général et une participation du Comité du Souvenir Français du Val d'Abondance, ainsi que le remplacement de la croix du Sablon.

En prévision pour 2011 :

- ❖ l'assainissement des hameaux d'Arce et des Avans ;
- ❖ l'extension de la salle des fêtes, qui permettra ainsi l'aménagement d'une cantine scolaire dès l'automne et le maintien voire l'augmentation des effectifs scolaires.

La commune, si elle veut survivre, doit désormais se tourner vers l'intercommunalité. Mais néanmoins, dans cette nouvelle organisation qui nous sera imposée dans les 3 ans à venir, nous ferons tout pour garder notre âme et conserver notre autonomie.

Le Maire

Etat-civil 2010



Naissances :

- ❖ VIVOT Susan, Swane, née le 7 janvier à THONON, fille de Renaud VIVOT et de Delphine LÉPAUL, domiciliés aux Avans ;
- ❖ GALLAY Anaïs, née le 1^{er} mars à THONON, fille de Gérard GALLAY et de Magali BARDOUX, domiciliés au chef-lieu ;
- ❖ ALONSO Inaya, née le 15 septembre à THONON, fille de Franck ALONSO et de Lisa HUMBERT, domiciliés Les Bois Dessous ;
- ❖ CARTAILLER-GAUTHIER Joé, Cédric, né le 23 septembre à THONON, fils de Jean-Claude CARTAILLER et de Coraline GAUTHIER, domiciliés au Plan ;
- ❖ BARATEAU Noé, né le 28 septembre à THONON, fils de Laurent BARATEAU et de Virginie DAMEVIN, domiciliés au Mont.

Mariages :

- ❖ CHAPELLE Philippe et LABBE Sophie, domiciliés Les Fresnay, le 22 mai ;
- ❖ LEPLUS Marc et ALLEON Catherine, domiciliés La Billette, le 28 août.

Décès :

- ❖ CHARLES Dorian, le 18 janvier à THONON ;
- ❖ CETTOUR-JANET Robert, le 28 janvier à THONON ;
- ❖ GOI Odile épouse FERRANDEZ, le 28 février à THONON ;
- ❖ BURNET André, le 15 mars à THONON ;
- ❖ DUMONT Emile, le 19 juin à VACHERESSE ;
- ❖ LAUSENAZ-GRIS Jean-François, le 13 novembre à EVIAN.

Etat-civil année 1910

Naissances :

1. BOCCARD Marguerite
2. BOUVIER Hélène
3. CHARLES Georges
4. CHARLES Léopold
5. CHARLES Louis
6. DEGRANGE Pierre
7. DETRAZ André
8. DETRAZ Elise
9. DETRAZ Fernand
10. DETRAZ Marthe
11. DUMONT Bernard
12. DUMONT Joseph André
13. GALLEY Georges
14. GENOUD Georges
15. GRENET Marie-Louise
16. LAUSENAZ Thérèse
17. LAUSENAZ-GRIS Arthur
18. LAUSENAZ-GRIS Firmin
19. LAUSENAZ-PIRE Elise
20. LAUSENAZ-PIRE Ermond
21. LAUSENAZ-PIRE Jean-Louis
22. LAUSENAZ-PIRE Joséphine
23. MERCIER Lydie

24. MERCIER-GALLEY Ambroise
25. POLLIEN Berthe Léonie
26. SACHE Hortense
27. THOMAS Jean
28. VERNAZ-FRANCHY Marie
29. VERNAZ-PETIT-CLAUDE Odette

Décès :

1. CETTOUR-JANET Joseph
2. CHARLES Marie
3. DEGRANGE Pierre
4. DETRAZ Marthe
5. DUMONT Fernande
6. DUMONT Marcel
7. ECHERNIER Marie
8. GRENET Marie
9. LAUSENAZ-PIRE Alexis
10. LAUSENAZ-PIRE Marie-Louise
11. MERCIER Auguste
12. MERCIER Jean
13. SACHE Marie
14. VERNAZ Marie Victoire



Mariages :

1. BOUVIER Charles et LAUSENAZ Louise
2. COTTET-DUMOULIN François et BURNIER Emma
3. DUMONT Alphonse et VERNAZ-MICHIAZ Lucie
4. DUTRUEL François et LAUSENAZ-GRIS Marie-Louise
5. SACHE Jean et DUMONT Marie



LES PRINCIPALES DECISIONS DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL EN 2010

Le Conseil :

- suite à la demande de Monsieur le Maire, se prononce définitivement et favorablement sur le projet d'extension de la salle des fêtes et de construction de garages communaux ;
- charge Monsieur le Maire de présenter le permis de construire nécessaire à ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux, sous forme de procédure adaptée, concernant le projet ci-dessus, pour un montant estimé à **629 412,10 € H.T.** ;
- autorise également Monsieur le Maire à lancer le marché relatif à l'assainissement du secteur Le Plan – Les Combes, pour un montant provisoire estimé à **545 000,00 € H.T.** ;
- souhaite bénéficier de l'ATESAT (*Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire*), pour un coût de **551,62 €**, et veut demander l'intervention des services concernés pour deux dossiers en particulier, à savoir la création d'une décharge pour matériaux inertes et le diagnostic concernant les établissements recevant du public ;
- accepte le programme des travaux prévus dans les bois et forêts en 2010, pour un montant de **6 600,00 € H.T.** ;
- décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2010 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) afin de permettre l'embauche de Mr Julien VERNAZ-PIEMONT ;
- reçoit Mr CARRE, directeur de l'école primaire, ainsi que les représentants des parents d'élèves afin d'évoquer le projet de garderie périscolaire pour la prochaine rentrée. La demande des parents concerne un accueil avant le début des cours, durant une heure, et après les cours, jusqu'à 18 h 30 le soir ;
- émet un avis favorable à la mise en place de ce service avec participation financière des familles intéressées ;

- est informé que le dossier relatif à l'assainissement du secteur « Le Plan, les Combes, La Perrière », projet évalué à **589 464 € H.T.**, a été retenu au titre de la programmation 2010 concernant la solidarité rurale ;
- sollicite les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour cette opération, la subvention attendue devant être de **30 %** du coût H.T. des travaux ;
- autorise Monsieur le maire à signer la convention à passer avec l'Agence de l'Eau et tout autre document nécessaire à la réalisation du projet ;
- donne un avis favorable à deux déclarations préalables de travaux :
 - l'une présentée par Mr LAUSENAZ Claude, pour la pose d'un grenier sur sa propriété cadastrée section A n° 3236, lieu-dit Chez Gallay ;
 - l'autre présentée par Mr DI GLERIA Olivier, pour la construction d'un abri à bois sur la parcelle cadastrée section A n° 3311, lieu-dit Le Crêt ;
- après avoir pris connaissance des résultats de la consultation concernant la 3^{ème} tranche d'assainissement couvrant le secteur Le Plan Les Combes – La Perrière, retient le groupement d'entreprises GRENAT-RUBIN, pour un montant de **450 006,41 € H.T.**, avec solution polypropylène ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article **2315** du budget eau et assainissement 2010 ;
- approuve le plan de financement concernant ce programme ;
- fixe comme suit les tarifs des différentes redevances liées à la consommation d'eau pour la période allant du 01/07/2010 au 30/06/2011 :
 - Redevance pour frais d'entretien du réseau et abonnement :
 - 26,00 € par compteur de 15 m/m de diamètre
 - 38,00 € par compteur de 20 m/m de diamètre
 - 63,00 € par compteur de 25 m/m de diamètre
 - 78,00 € par compteur de 30 m/m de diamètre
 - 113,00 € par compteur de 40 m/m de diamètre
 - Prix de l'eau potable :
 - Tranche de 0 à 200 m3 : **1,35 € le mètre cube**
 - Tranche au-delà de 200 m3 : **1,10 € le mètre cube**

➤ Tarification de l'eau assainie (due par tout usager raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif) :

- **1,35 €** le mètre cube sans tranche de tarification ;

- décide la création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à partir du 1^{er} septembre 2010 sur la base de 12,5 heures hebdomadaires. Cet agent devra également assumer le service d'accueil périscolaire en cas d'absence ou de maladie de l'employée responsable et pour cela posséder les qualifications requises, à savoir brevet d'assistante maternelle et formation aux premiers secours ;

- précise les conditions d'accueil des enfants dans le cadre du service périscolaire de garderie :

l'accueil sera assuré le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 15 à 18 h 15, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi ;

- fixe le montant de la participation des parents à **2,00 €** de l'heure par enfant ;

- précise que :

- la plage horaire du matin sera payée sur la base d'une heure entière ;
- toute heure commencée sera due intégralement ;

- autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes communale afin d'encaisser les redevances afférentes à ce service ;

- autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'installation de ce service ;

- prend connaissance du résultat de la consultation pour les travaux de construction de la salle des fêtes. Le marché est déclaré infructueux compte tenu du dépassement des montants des offres par rapport à l'estimation du maître d'œuvre. Les entreprises ayant répondu seront relancées sur la base d'un dossier modifié, qui préconisera des économies sur certaines prestations ;

- prévoit la prochaine tranche de travaux d'assainissement pour 2011 au hameau d'Arce, pour un montant estimé à **389 000 € H.T.** ;

- accepte le devis présenté pour l'aménagement de la salle des archives, pour un montant de **1 537,50 € H.T.** soit **1 838,85 € TTC** ;

- donne un avis favorable à l'acquisition de matériel informatique par l'école, pour un montant de **2 500 € TTC**, et par la mairie, pour un montant de **1 200 € TTC** ;

- donne également son accord pour participer financièrement à un voyage « découverte de PARIS » au profit des 16 enfants des classes CP et CE1, pour un montant de 150 € par élève, soit un total de **2 400 €** ;

- accepte de passer une convention de location des parcelles communales situées au-dessus de la station d'épuration avec Mr BUFFET Michel et charge Monsieur le Maire de signer l'acte notarié ;

- reçoit des particuliers qui sollicitent le déneigement du chemin d'accès à leur propriété au lieu-dit Arce ;

- après débat, décide de ne pas déneiger les chemins privés, sauf pour des motifs d'urgence ;

- suite à l'ouverture des offres, approuve le marché de la salle des fêtes, pour un montant H.T. de **655 305,20 € H.T.** ;

- donne son accord à la modification des statuts du SICVA permettant le portage du dossier de maîtrise d'ouvrage de la gendarmerie au niveau intercommunal ;

- apprenant la suspension des aides accordées pour les « C.A.E. », (*contrats d'accompagnement dans l'emploi*), et dans l'attente de la suite donnée courant janvier 2011, accepte de reconduire le contrat de Mr VERNAZ-PIEMONT Julien sous forme de C.D.D. pour la période du 4 décembre 2010 au 31 janvier 2011 ;

- fixe les tarifs communaux 2011 comme suit :

cimetière :

✓ caveau 3 places	2 100,00 €
✓ caveau 2 places	1 730,00 €
✓ concession trentenaire, le m2 de terrain	160,00 €
✓ concession trentenaire colombarium	900,00 €

location de la salle des fêtes :

✓ repas	180,00 €
✓ bal, vin d'honneur	130,00 €
✓ caution	180,00 €
✓ chauffage (du 01/10 au 31/03)	60,00 €

déneigement :

✓ abords centrale EDF de Chevenoz	85,00 €
✓ accès à la prise d'eau du Fion	85,00 €

interventions des employés municipaux :

✓ heure de tracteur ou pelle	60,00 €
✓ heure de main d'œuvre	30,00 €

BUDGET PRINCIPAL 2010

FONCTIONNEMENT

INTITULE DEPENSES	MONTANT	INTITULE RECETTES	MONTANT
Electricité	25 753,16	Ventes de bois et chablis	24 970,84
Combustibles et carburants	5 519,90	Remboursement TVA s/ventes de bois	1 017,27
Alimentation	106,21	Redevances service périscolaire	822,00
Fournitures d'entretien et de voirie	1 580,22	Renouvellement concessions cimetière	3 720,00
Fournitures de petit équipement	8 236,60	Location du droit de chasse	80,00
Fournitures de voirie	28 610,11	Location alpage de La Crottaz	220,00
Vêtements de travail	1 245,42	Remboust. frais de personnel SIRTOM	2 286,46
Fournitures administratives	673,37	Rembst. cotisations contrat C.A.E.	6 601,73
Fournitures scolaires	3 793,91	Rembst. de frais divers (S.D.I.S., EDF, etc...)	3 914,72
Bibliothèque	326,48		
Autres fournitures	2 355,67		
TOTAL ACHATS ET FOURNITURES	78 201,05	TOTAL PRODUITS DES SERVICES	43 633,02
Location de matériels	657,32	Contributions directes	326 410,00
Maintenance (contrats d'entretien)	1 845,55	Dégrevement sur taxes foncières	51,00
Entretien de bâtiments	18 016,08	Taxes et redevances sur l'électricité	8 548,87
Entretien de voies et réseaux, éclairage	11 872,58	Taxe additionnelle aux droits de mutation	45 530,96
Entretien bois et forêts	13 240,89		
Entretien des véhicules communaux	4 760,89		
Entretien autres biens mobiliers	545,30		
Primes d'assurances	6 562,57		
Documentation générale	18,08		
Versements à des organismes de formation	670,00		
Autres frais divers	164,09		
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	58 353,35	TOTAL IMPOTS ET TAXES	380 540,83
Honoraires	6 410,56	Dotations versées par l'Etat (D.G.F.)	91 171,00
Frais d'actes, de contentieux	1 393,34	Attribution du Fonds Départ. de la T.P.	53 843,75
Divers	216,06	Compensation de l'Etat pour exonérations	32 101,00
Fêtes et cérémonies, réceptions	1 362,15	Fonds Genevois	10 776,26
Publications	1 786,24	Dotation de Solidarité Rurale	10 247,00
Sorties scolaires	2 865,00	Dotation aux élus locaux	2 783,00
Frais d'affranchissement	1 500,00		
Frais de télécommunications	2 094,49		
Cotisations	4 580,52		
Frais de gardiennage des forêts	2 820,56		
TOTAL AUTRES SERVICES	25 028,92	TOTAL DOTATIONS & PARTICIPATIONS	200 922,01
IMPOTS (Taxes foncières)	5 320,00	Locations appartements et salle des fêtes	33 028,73
FRAIS DE PERSONNEL (Salaires et cotisations)	160 484,11	Produits financiers	53,00
Indemnités des élus	26 226,00		
Service d'Incendie et de Secours	17 933,00		
Syndicat du Val d'Abondance (SICVA)	29 658,55		
Syndicat du Collège d'Abondance	11 075,97		
Subventions (CCAS et Associations)	9 280,00		
TOTAL AUTRES CHARGES	94 173,52	TOTAL AUTRES PRODUITS	52 631,73
CHARGES FINANCIERES (Intérêts emprunts)	19 253,08	EXCEDENT DE 2009 REPORTE	60 904,85
TOTAL GENERAL	440 814,03	TOTAL GENERAL	719 082,44
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	278 268,41

INVESTISSEMENT

INTITULE DEPENSES	MONTANT	INTITULE RECETTES	MONTANT
Remboursements de cautions	457,34	Fonds de compensation de la TVA	23 756,00
Frais d'études	1 554,80	Taxe locale d'équipement	5 530,00
Travaux dans les bois et forêts	5 791,03	Subventions de l'Etat	42 119,73
Ouverture d'une piste forestière	1 764,10	Subventions du Département	35 915,00
Réseaux d'électrification	2 228,36	Cautions	579,66
Réseau d'eaux pluviales « Chez Gallay »	12 711,41	Ventes de caveaux au cimetière	5 190,00
Matériel incendie	4 946,24	Excédent de 2009 reporté	36 895,45
Matériel informatique mairie et école	3 755,81	Affectation au compte de réserve	220 604,55
Autres matériels et outillage	3 998,47	Ventes de terrains	19 550,00
Extension de la salle des fêtes	39 602,63		
Remboursement du capital des emprunts	35 537,55		
TOTAL GENERAL	112 347,74	TOTAL GENERAL	390 140,39
		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	277 792,65

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : EXCEDENT DE **556 061,06 €**

Cet excédent permettra d'autofinancer en grande partie les travaux d'extension de la salle des fêtes.



ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2010

Organisme ou association bénéficiaire	Montant versé
✓ Centre Communal d'Action Sociale	4 500,00 €
✓ Ski-Club de Chevenoz	1 000,00 €
✓ Anim'Ehpad	900,00 €
✓ Ecole de musique de Vacheresse	650,00 €
✓ Harmonie municipale de Vacheresse	500,00 €
✓ Association Sportive de Vacheresse et Chevenoz	500,00 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chevenoz	400,00 €
✓ A.D.M.R. Chablais-Est (Soins à domicile)	200,00 €
✓ Association des A.F.N. de Chevenoz	200,00 €
✓ Association « La Lyre Paroissiale »	170,00 €
✓ Club des Aînés	100,00 €
✓ Secours Catholique (Fonds Haïti)	80,00 €
✓ Souvenir Français	50,00 €
✓ Bleuet de France	30,00 €

TOTAL

9 280,00 €



FONCTIONNEMENT

INTITULE DEPENSES	MONTANT	INTITULE RECETTES	MONTANT
Eau, électricité	2 427,68	Vente d'eau	43 680,59
Fournitures d'entretien	2 456,28	Redevance pollution	5 577,26
Autres fournitures	1 264,90	Redevance d'assainissement collectif	7 737,60
Achats de compteurs	4 311,38	Redevance modernisation réseaux	773,76
Location de matériel	286,60	Raccordements aux réseaux	33 171,03
Entretien, supervision de la STEP	7 420,82	Excédent de 2009 reporté	11 365,84
Divers	3 527,41		
Honoraires	572,76		
Publicité, publications	206,31		
Téléphone	299,88		
Taxes	9 726,82		
Dotations aux amortissements	36 141,75		
Intérêts des emprunts	33 961,68		
TOTAL GENERAL	102 604,27	TOTAL GENERAL	102 306,08
DEFICIT D'EXPLOITATION	298,19		

INVESTISSEMENT

INTITULE DEPENSES	MONTANT	INTITULE RECETTES	MONTANT
Rembourst. du capital des emprunts	17 284,22	Subventions pour Pombourg	36 380,00
Achats de terrains pour captages d'eau	11 588,08	Solde subventions Le Fion	17 000,00
Extension de réseaux eau & assainisst.	40 099,19	Acompte subventions Le plan	54 051,00
Achat de matériel	775,43	Amortissements immobilisations	36 141,75
Alimentation en eau de Pombourg	165 263,83	Fonds de compensation de la TVA	34 171,00
Solde travaux d'assainissement Le Fion	112 088,58	Emprunt	400 000,00
Travaux d'assainissement Le Plan	283 971,19	Excédent de 2009 reporté	198 280,21
Travaux de protection des captages d'eau	4 228,70		
Plan d'épandage de la station d'épuration	1 987,75		
TOTAL GENERAL	637 286,97	TOTAL GENERAL	776 023,96
		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	138 736,99

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : EXCEDENT DE

138 438,80 €

Cet excédent sera utilisé pour financer la poursuite des travaux d'assainissement du secteur Le Plan - Les Combes - La Perrière.

**GROS TRAVAUX EFFECTUES
PAR LES AGENTS COMMUNAUX**

En plus des tâches habituelles, nos agents ont réalisé les travaux suivants :

- création de deux plateformes en béton et pavés pour supporter les abribus ;
- réparation des marches du perron de la mairie ;
- pose des panneaux de signalisation des hameaux ;
- pose de la station de relevage pour permettre aux effluents du réseau d'assainissement du Fion d'atteindre la station d'épuration pour y être traités ;
- extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et déplacement du réseau d'eaux pluviales au chef-lieu pour desservir 3 nouvelles constructions ;
- amélioration des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales aux Combes, en même temps que la réalisation du réseau d'assainissement par les entreprises RUBIN et GRENAT avant la mise en œuvre de l'enrobé par EUROVIA :
 - pose de nourrice pour grouper les branchements individuels, changements des anciennes bouches à clé, relevage des tampons regards, création d'un regard à vannes, drainage, réfection des têtes de regard et pose de grilles concaves ;
- début de la réfection du réseau d'eau potable du Plan :
 - remplacement de l'ancienne conduite en fonte diamètre 60 mm par des tuyaux polyéthylène diamètre 110 mm ;
 - création de 2 regards à vannes et pose d'une borne à incendie ;
- travaux préparatoires à l'extension de la salle des fêtes :
 - déménagement du mobilier ;
 - démolition cloisons et radier d'un garage et des w.c. publics ;
 - reprise des captages d'eau alimentant 2 bassins.



Quel avenir pour notre village ?



Au mois de janvier 2011, nous apprenions que l'inspection académique envisageait de fermer une des classes de l'école pour la rentrée de septembre. Que cela signifie t-il, quelles seraient les conséquences d'une telle fermeture pour le village ?

Par ces quelques lignes je voudrais inviter tous les habitants à réfléchir sur les processus enclenchés et de manière plus large, sur les choix qui sont les nôtres aujourd'hui.

Fermeture d'une classe, quelles conséquences ?

Revenons sur ce projet de fermeture d'une classe. Nous passerions de trois classes, trois postes d'enseignants à deux classes, la redistribution pouvant se faire de deux manières :

- regroupement en deux classes de quatre niveaux, trois niveaux de maternelle avec le cours préparatoire dans une classe, les CE1, CE2, CM1, CM2 dans l'autre ;
- ou fermeture de l'accueil de la petite section de maternelle dans un projet de regroupement avec l'école de Vacheresse.

Dans les deux cas, c'est une dégradation des conditions d'enseignement. La nécessité de regroupement familial sur une école offrant toutes les classes amènera les parents à demander des dérogations pour scolariser leurs enfants dans d'autres communes ou à se tourner vers l'enseignement privé.

Ne soyons pas naïfs, la fermeture d'une classe entraînera une autre, c'est un mécanisme difficile à enrayer et les réouvertures sont extrêmement rares. Il ne s'agit pas d'un scénario catastrophe, des exemples de fermetures d'écoles existent tout près de chez nous. La politique actuelle qui tend vers le regroupement des moyens est défavorable aux petites écoles rurales. Cette volonté, associée à la baisse de nos effectifs, aboutira à fermer notre école en quelques années.

Qui est finalement concerné ?

En premier lieu, les enfants et les parents. Ensuite, les enseignants et ceux qui aujourd'hui participent à leurs côtés au fonctionnement de l'école. Pour eux les conséquences sont évidentes et directes. Pour les emplois de la commune liés au périscolaire, comme pour les nourrices agréées, il y a un risque de voir les demandes de garde d'enfants diminuer.

En revanche nous ne mesurons peut-être pas à quel point l'ensemble des habitants de la commune peut être impacté par cette évolution. Nous pourrions nous dire : après tout les enfants iront à l'école un peu plus loin,

ma maison ne va pas disparaître, il n'y a pas péril en la demeure. A court terme c'est vrai, mais notre responsabilité est de prendre du recul, d'essayer de voir un peu plus loin et d'anticiper l'avenir.

Chevenoz demain, quel visage ?

Depuis une dizaine d'années, le magasin MERCIER a fermé, la Poste a fait de même, l'épicerie a suivi le même chemin et l'école est désormais menacée. Ce sont les services de proximité qui disparaissent. Si, parallèlement, nous prenons le risque de laisser croître le nombre de résidences secondaires, nous allons vers une désertification du village et la perte de son tissu social.

Les conséquences : baisse de l'offre d'emploi sur la commune, isolement des familles et des personnes âgées. Baisse des prix du terrain à vendre. Baisse des recettes fiscales et baisse des possibilités d'investissements communaux.

Bien sûr nous n'en sommes pas là mais la présence de l'école et des enfants est un verrou important contre ce risque et c'est pourquoi il faut la défendre. Autour de l'école vivent des associations dynamiques comme le ski club ou l'amicale des parents d'élèves, qui offrent aux enfants la possibilité de voyages, d'activités sportives et culturelles. Un village sans enfants perd une partie de sa vitalité et n'est pas tourné vers l'avenir

Nos atouts et points positifs.

La démographie : des familles s'installent sur la commune et à ce jour les prévisions d'inscriptions à l'école semblent être à la hausse. Elles sont encore conditionnées à l'ouverture de la cantine scolaire et nous pouvons dire que la mise en place de la garderie périscolaire s'est avérée être un élément favorable au maintien des effectifs

La pression immobilière : le caractère raisonnable des prix des terrains comparés à ceux pratiqués dans le haut de la vallée ainsi que la proximité des communes d'Evian et de Thonon sont des atouts déterminants pour inciter les jeunes à s'installer.

Les travaux engagés : depuis plusieurs années, des efforts sont faits pour favoriser l'expansion du village, permettre l'installation de nouveaux habitants et la construction de nouvelles maisons. En ce sens, la réalisation du réseau d'assainissement et la construction de la station d'épuration sont des préalables incontournables à l'obtention de permis de construire. La salle des fêtes sera un outil indispensable à la vie du village car elle accueillera les enfants pour les repas et pour des activités de gymnastique. Mais elle sera disponible pour ce que nous voudrions bien en faire : réunions, fêtes, ateliers, cours, etc ... Ces sacrifices financiers que nous faisons tous à travers nos impôts perdent leurs sens si nous n'arrivons pas dès à présent à stopper ce processus de perte de services et de vie sociale.

Inverser la tendance, l'affaire de tous

Chacun à son niveau peut contribuer à choisir ce que sera notre commune demain et dans les années à venir. Il s'agit d'une responsabilité commune partagée entre le conseil municipal et les habitants du village. L'inscription de nouveaux enfants à l'école, la vente de terrains ou la location de locaux vacants et d'habitations, l'arrivée de nouvelles familles, d'entreprises ou de commerces doivent être encouragés.

Il ne s'agit en aucune manière de doubler la population mais simplement d'inverser un processus, comme il a été dit « d'amorcer la pompe » pour maintenir la commune en deçà des écueils qui la menacent.

Ainsi, dans un développement maîtrisé et durable, Chevenoz restera un petit village vivant tourné vers l'avenir et qui tiendra néanmoins toute sa place dans la vallée.

Mathieu LECONTE



Garderie périscolaire

Pour commencer, voici un petit poème inventé par les enfants :

« Bonne année à toutes les choses

À la terre, à l'univers, à l'école.

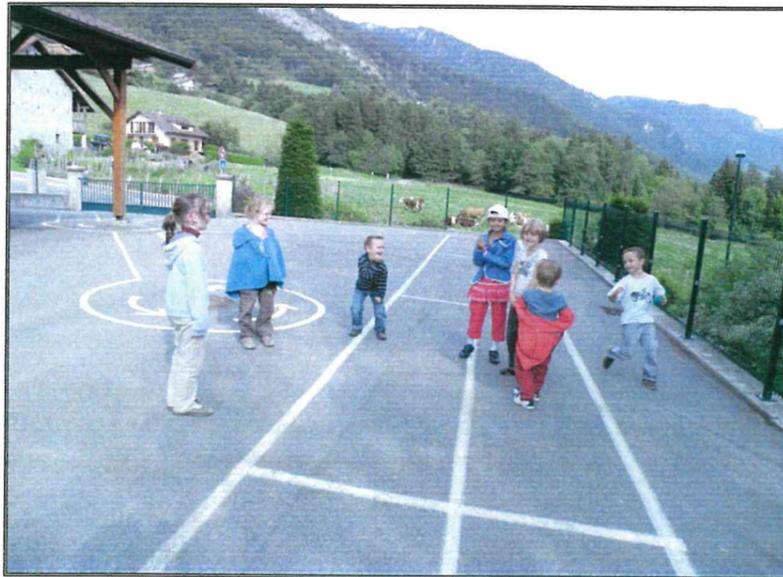
Bonne année au soleil,
Aux planètes, à la lune.

Bonne année à tous les passants

Bonne année à tous les parents, à tous
les copains

Bonne année à tous ceux qu'on
aime... »

(Lina, Maiwenn, Mahé, Timéo, Claire,
Tyfenn, Maël)



La garderie périscolaire présentée par les enfants :

En premier, on goûte dehors quand il fait beau ou dedans dans la classe maternelle.

Puis, on se réunit ensemble pour faire des jeux de cour. On aime bien jouer au « chasseur et au sanglier », au « facteur n'est pas passé », au jeu « de la statue ».

On fait ensuite du bricolage.

J'aime bien faire des scoubidous (Claire), des bracelets avec du fil (Tyfenn), j'aime bien coudre (Maiwenn), j'aime bien faire des collages (Alex).

Une fois, on est allé à la bibliothèque de Chevnoz.

On va faire aussi de la peinture sur des toiles.

On se sent bien à la garderie. On s'amuse, on s'éclate, on n'est pas seul, on s'ennuie pas.

(Claire, Maiwenn, Tyfenn, Alex, Maël).

LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE



DÉNEIGEMENT :

MOINS DE SEL SUR LES ROUTES

Il est devenu indispensable pour l'environnement de limiter les quantités de sel employées pour le déneigement des routes départementales. Dès cet hiver, pour éviter une consommation excessive, le déneigement des chaussées s'est effectué au moyen d'un raclage soigné, sans salage systématique. Le sel sert désormais uniquement pour aider à retrouver rapidement une route normale après la fin de la chute de neige et pour lutter contre le verglas.

L'hiver dernier, 38 000 tonnes de sel ont été répandues sur les routes, soit deux fois plus qu'il y a 20 ans ! Avec des conséquences évidentes sur l'état des chaussées, les finances et le milieu naturel. Tout ce sel s'élimine en effet dans la nature, absorbé par les végétaux et stocké dans la terre des accotements, les nappes phréatiques et les cours d'eau.

L'objectif est de diminuer sensiblement cette consommation. Une baisse de 25 % sur trois ans est envisagée, ce qui ramènerait la quantité moyenne utilisée à 24 000 tonnes par an et représenterait une économie de 800 000 €.

C'est pourquoi le Département utilise des matériels plus performants et a réorganisé ses circuits de déneigement.

Mais bien entendu, il n'est pas possible de garantir l'absence totale de difficultés de circulation. Ne serait-ce que parce qu'il est impossible d'intervenir partout en même temps. La durée d'un circuit de déneigement est généralement de deux à cinq heures. Durant les intempéries, plusieurs centimètres de neige peuvent donc s'accumuler sur la route et les usagers devront dorénavant s'attendre à rouler sur de la neige sur une partie du réseau départemental.



LE FAUCHAGE RAISONNÉ

DES BORDS DE ROUTES

Les services techniques du Conseil Général de Haute-Savoie assurent chaque année l'entretien du réseau routier départemental, qui s'étend sur environ 3000 km !

Ces espaces linéaires sont le support d'habitats naturels diversifiés (landes, pelouses sèches, falaises, prairies humides, ...) et abritent un large cortège de plantes, quelquefois remarquables. Pour la faune aussi, les bords de routes sont intéressants : pour les insectes ou petits mammifères, ils peuvent en effet être tout à la fois des lieux de vie, de reproduction, de nourrissage, ainsi que de véritables corridors biologiques.

Conscient du potentiel biologique des bords de routes, le Conseil Général de Haute-Savoie a donc décidé de s'investir avec la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la Nature) pour adapter ses pratiques de fauchage, de manière à concilier sécurité des usagers et préservation de la biodiversité.

Ainsi, dès 2010, sur l'ensemble du réseau routier départemental, le fauchage des talus a été reporté après le 15 août. Ce délai permet à la plupart des plantes d'achever leur cycle biologique, (croissance, formation de fleurs, de fruits puis de graines), ce qui favorise le maintien d'une grande diversité floristique. Les « passes de sécurité », destinées à faucher les abords immédiats de la chaussée et les zones à faible visibilité (virages, carrefours,...) seront quant-à-elles maintenues au cours des mois de mai et juin.

Par ailleurs, la hauteur de coupe a été relevée à au moins 9 cm. Ce faisant, on limite les perturbations induites par la fauche sur la faune et la flore, tout en limitant l'usure du matériel.

Ainsi, avec le fauchage raisonné, la nature est préservée !

LE TRI SÉLECTIF

Une étude est désormais engagée au sein du SIRTOM* de Vacheresse/Chevenoz
* Syndicat Intercommunal pour le Ramassage, le Traitement des Ordures Ménagères

A coût égal, voir moindre sur le long terme, nous avons la possibilité de mieux gérer nos déchets, les valoriser. Nous pouvons réduire notre empreinte écologique et améliorer du même coup notre cadre de vie. Pour cela, une implication de tous les citoyens avec les collectivités doit s'instaurer !

Des réunions publiques de présentation et d'échanges seront prochainement organisées.

De nous tous et tous ensemble, dépend la réussite !
Nous vous attendons nombreux !



Le tri sélectif des déchets s'inscrit dans l'évolution de notre société !
Si on s'y mettait nous aussi !..

Dés à présent, voici quelques explications et arguments :

Le tri sélectif permet:

- > de réduire l'empreinte écologique
- > une seconde vie par le recyclage et par lui la valorisation des déchets
- > de réduire les volumes à incinérer (coûteux et toujours polluants)
- > d'éviter l'abandon en décharge

Le tri sélectif c'est la conduite citoyenne responsable en matière environnementale. Le tri sélectif permet d'améliorer le cadre de vie.

Le tri sélectif incite à la réduction des volumes des déchets...il s'inscrit dans la nécessité...dans le développement durable de notre société



Cela nécessite une implication des citoyens avec les collectivités:

- > les collectivités mettent en place les moyens de faire.
- > les citoyens sont responsabilisés...
 - ils contribuent à la bonne gestion par les collectivités
 - à la préservation de l'environnement.
 - ils prennent conscience qu'un geste individuel (tri et dépôt volontaires) peut avoir des retombées globales.

Cela impose une organisation individuelle de tri dès le domicile et pour le dépôt (les « bases de collecte » plus élaborées, plus coûteuses que des implantations de simples conteneurs à ordures ne pourront plus répondre d'une proximité parfois immédiate...en contrepartie plus de poubelle et ses désagréments à sa porte ou à sa fenêtre et une intégration paysagère optimale)



Cela permet de dégager de la masse salariale

« Les cantonniers n'auront plus à s'occuper du ramassage des poubelles et pourront être occupés à d'autres tâches sur les communes »

Il n'y a plus de budget camion poubelle

« le ramassage est réalisé par prestataire »

Les collectes sont optimisées... les coûts sont réduits

Mais...il faut procéder à des acquisitions foncières et réaliser des travaux de génie civil pour installer les « bases de collectes ».

Avec le tri sélectif en 3 flux ... C'est simple !
Avec un centre de tri à Thonon ... C'est possible !

FLUX Verre

Bouteilles, bocaux et pots

RECYCLAGE

valorisation financière

FLUX Emballages / Papiers...
« Tout dans le même conteneur »

Bouteilles et flacons plastiques
Emballages en carton briques alimentaires

Papier, prospectus, journaux, magazines
Emballages métalliques, cornues, aérosols

à jeter en TROC dans le sac

TRI des déchets par catégories, en usine
RECYCLAGES

valorisations financières

FLUX ordures ménagères

Plastiques non recyclables
Emballages sales et contenant des restes
Autres déchets

à jeter dans un sac poubelle

INCINERATION

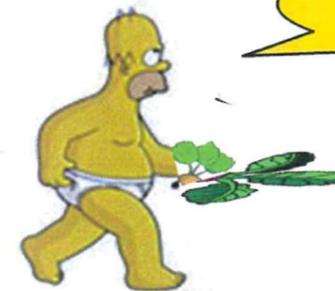
coût financier...
mais très considérablement réduit grâce au tri

« On brûlera beaucoup moins qu'avant ! »

Avec le tri sélectif ...
Il y aura toujours la déchetterie pour les encombrants, les gravats, les ferrailles, les déchets toxiques, les cartons ondulés...

Le tri sélectif...incitera à faire encore mieux !

Nous nous mettrons tous au **COMPOSTAGE INDIVIDUEL !**



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »



Les emplacements des « bases de collecte », le nombre de conteneurs sur chaque base sont actuellement à l'étude et seront répartis sur les 2 communes de Vacheresse et Chevenoz (ressort du SIRTOM).

La répartition s'opérera selon les démographies respectives des communes et s'attachera à répondre au mieux des mouvements et habitudes des populations



La municipalité propose de vous accompagner dans votre organisation individuelle. Elle pourra démarcher si besoin et pour vous, l'achat aux meilleurs prix de poubelles à compartiments, caisses de transport, composteurs.

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Amicale des Parents d'Elèves a pour but, entre autres, de récolter des fonds afin de financer les activités socio-culturelles des enfants, (piscine, sorties au musée, aux spectacles ...), et sert également de lien entre les familles lors de manifestations diverses. Aujourd'hui, l'A.P.E. se mobilise contre la fermeture d'une classe dans sa commune, car nous sommes tous soucieux de l'avenir de nos enfants, et cette fermeture va à l'encontre de l'idée que se font les parents d'une école publique à l'enseignement efficace !

La devise de notre pays est : liberté, EGALITE, fraternité... Ou sera l'égalité des chances de nos enfants dans la poursuite de leur scolarité et dans leur éducation si les classes sont surchargées et de ce fait les élèves moins bien encadrés ?

Nous nous battons donc, tous ensemble, pour être entendus, pour que nos enfants aient les mêmes atouts que les autres lorsqu'ils arriveront dans l'enseignement secondaire.

Nous sommes peut-être une PETITE commune, mais cela ne nous empêchera pas de mener et de gagner de GRANDS combats !

Les membres de l'Amicale des Parents d'Elèves.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Francia pour son investissement dans le service périscolaire en plus de sa fonction d'agent de l'école maternelle.

Bienvenue à Nathalie CETTOUR-CAVE qui assure désormais l'entretien des bâtiments communaux.

DES NOUVELLES DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE CHEVENOZ

Le centre de secours a été fondé en 1928 par des hommes courageux et dévoués pour secourir la population de notre village, souvent avec un minimum de matériel. Depuis la structure a évolué et à ce jour, il se compose de neuf sapeurs-pompiers, dont un infirmier pour les urgences médicales. Pour le secours aux personnes, nous disposons de matériel de réanimation, d'oxygénothérapie et d'un DSA (défibrillateur semi automatique) servant à choquer les victimes en arrêt cardiaque.



Le centre possède toujours ses deux véhicules : CCFL (camion citerne forestier léger), VTU (véhicule tous usages), et a perçu dernièrement une remorque équipée d'un dévidoir sur lequel sont enroulés 200 mètres de tuyaux.

Durant l'année 2010 près d'une cinquantaine d'interventions ont eu lieu dans notre commune et dans les communes voisines (feux, accidents de la route, assistance à personnes, animaux en divagation, etc ...).

Pour l'année 2011 le centre lance un avis de recrutement à toute personne volontaire, dévouée, avec un bon esprit d'équipe, pour venir renforcer notre effectif actuel.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter soit l'Adjudant MERCIER-GALLAY Joël, soit le Caporal-Chef MERCIER Daniel ou passer directement le dimanche matin au centre de secours.

Un grand merci à nos camarades retraités dont certains nous ont quittés cette année et qui ont également accompli un remarquable travail durant leur carrière pour le bon fonctionnement de notre centre.

Les pompiers du centre de secours de Chevenoz tiennent à vous remercier de votre gentillesse lors de notre passage pour les calendriers.

SKI ET SOCIÉTÉ

Le ski sport et loisir, c'est 3 heures de glisse et de plaisir hebdomadaires pour les 32 enfants âgés de 4 à 13 ans inscrits au club. La volonté première reste la découverte et l'accès aux sports d'hiver par une mutualisation des moyens.

Nous aurons visité cette saison les stations d'Abondance, Bernex et Super Châtel essentiellement.

Les petits skieurs progressent en groupes de niveau sur les conseils de qualité des moniteurs ESF pendant une heure et demie. Les parents prennent le relais pour le temps restant. Entre deux, on retrouve, démasquées, les mines réjouies des enfants partageant un goûter certes un peu rapide mais convivial et bien mérité.

Le partage est la seconde facette du ski club mais pas la moins importante. Les enfants grandissent avec les contraintes de la vie en collectivité, créent des liens d'amitié et passent des moments savoureux dont ils se souviendront. Les parents accompagnent suivant un planning basé sur la solidarité.

Arrive en fin d'hiver un petit moment d'angoisse : le passage des tests. Très vite oublié, il sera suivi par la remise des étoiles qui témoigne des efforts et des progrès accomplis durant la dizaine de sorties.

Nous remercions la municipalité et le Conseil Général pour leur soutien financier, les stations pour l'accueil réservé ainsi que le Syndicat Intercommunal du Val d'Abondance pour l'initiative concernant les forfaits vallée.

Revenez nombreux la saison prochaine !



EN BREF

UNE PAGE SE TOURNE ...

Le centre de vacances du Crédit Lyonnais, situé à La Billette, est fermé définitivement. C'est une page de l'histoire du village qui se tourne avec cette disparition de la dernière colonie qui subsistait encore sur le territoire de la commune.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire à 16 ans. Le jeune ou son représentant légal doit se présenter au secrétariat de la mairie dans les 3 mois suivant son anniversaire. Cette démarche permet l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, (entre autres permis de conduire), et de participer à la journée d'appel de préparation à la défense.

CHIENS DANGEREUX

Un permis de détention pour les propriétaires et détenteurs de chiens dangereux a été instauré et inclut 2 catégories :

- 1^{ère} : chiens d'attaque ;
- 2^{ème} : chiens de garde et de défense.

La déclaration est à faire en mairie où tous les renseignements utiles vous seront communiqués.

EAU DE POMBOURG

C'est avec satisfaction que les habitants du hameau de Pombourg ont vu arriver l'eau courante dans leurs maisons, à la fin de l'automne 2010. L'ensemble de l'opération aura coûté 165 263,83 € TTC.

Sont à déduire sur cette somme :

- une subvention du S.M.D.E.A. de 30 % sur le montant H.T., soit 41 454,30 € ;
- une subvention de l'Etat au titre des réserves parlementaires, soit 9 852,31 € ;
- un remboursement partiel de la TVA, soit 21 393,20 €.

La prise en charge par la commune s'élève donc à 92 564,02 €,

DENEIGEMENT

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil Municipal a indiqué que la commune ne déneigera plus dorénavant aucun particulier sauf en cas d'urgence. (Malades, personnes âgées ...)

URBANISME

L'année 2010 a été très calme en matière de permis de construire, puisque seulement 6 dossiers ont été enregistrés ! (Dont celui de la salle des fêtes).

De plus un seul concernait véritablement une construction nouvelle, puisque tous les autres ont été présentés soit pour des travaux de rénovation, soit pour l'extension d'habitat existant, ou pour la construction de locaux annexes tels que garages.

SALLE DES FÊTES

Les travaux d'extension de la salle des fêtes ont enfin débuté ce mois de janvier, avec le retard inhérent aux procédures de marché, toujours longues et fastidieuses. La livraison est prévue, si tout va bien, aux alentours de mi-novembre de cette année.

ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement dans le secteur Le Plan - Les Combes - La Perrière sont déjà bien avancés et devraient être terminés ce printemps. Nous pourrions alors penser à lancer la tranche suivante, qui intéressera le hameau d'Arce et des Avans.

N'oubliez pas, pour les personnes concernées, qu'il est de votre intérêt de vous raccorder le plus rapidement possible au réseau, le coût du branchement étant susceptible d'augmenter d'une année sur l'autre !

Pour mémoire, les tarifs, inchangés depuis 2007, sont les suivants :

- 4 500,00 € pour les nouvelles constructions (somme exigible à la délivrance du permis de construire) ;
- 1 300,00 € pour les constructions existantes.

LISTE ELECTORALE

Des rendez-vous électoraux décisifs pour l'avenir de notre pays, (élection présidentielle puis élections législatives), auront lieu l'an prochain.

C'est pourquoi nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre dernier délai.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont désormais inscrits d'office.



Chevenoz, au fil du temps ...

Séance du Conseil Municipal du 22 décembre 1940

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'établissement d'un poste municipal d'abonnement au téléphone au Feu Courbe rendrait de grands services aux habitants des hameaux éloignés du chef-lieu et même aux voyageurs se trouvant en difficulté dans cet endroit qui est à la bifurcation des routes d'Evian et de Thonon.

Il demande au Conseil l'autorisation de contracter un abonnement avec l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones pour la mise en fonctionnement de ce poste et de voter un crédit pour frais d'installation du poste et du paiement du premier trimestre d'abonnement.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, se range à son avis et décide :

1° - d'autoriser Monsieur le Maire de signer un contrat d'abonnement avec l'administration des P.T.T. ;

2° - les frais d'installation du poste et du paiement du 1^{er} trimestre d'abonnement seront prélevés sur le compte de réserve du budget primitif de l'année 1941 ;

3° - le poste téléphonique sera installé chez Mr Philippe Célestin qui est consentant, le propriétaire du local ayant autorisé la pose des fils téléphoniques sur son habitation. Les appareils seront placés dans des conditions telles que l'usage sera suffisamment isolé pour parler sans être gêné par la présence des tiers.

Le Conseil sollicite la réduction de 50 % sur le montant de l'abonnement et s'engage à inscrire chaque année au budget communal les crédits nécessaires au paiement de la redevance restant à la charge de la commune.

La distance minima au poste public le plus rapproché est fixée à 1 kilomètre 500 à vol d'oiseau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.